

[Annexe I – Liste non exhaustive des questions d'évaluation possibles]

i) Extrait des “Principes directeurs”

- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI est-il viable?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI a-t-il une taille adéquate?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI apporte-t-il clairement une valeur ajoutée?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI contribue-t-il de manière efficace et optimale à l'exécution des programmes?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fonctionne-t-il conformément à la grille de résultats de l'OMPI?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fonctionne-t-il de manière coordonnée avec le siège de l'OMPI?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI permet-il d'avoir des résultats qu'on ne pourrait obtenir autrement, grâce à des opérations effectuées au siège de l'OMPI?

ii) Extrait du rapport du vérificateur externe des comptes

- Quelle est la contribution ou l'impact supplémentaire des bureaux extérieurs à la réalisation globale des objectifs?

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Quelle est la contribution ou l'impact des bureaux extérieurs à la réalisation globale des objectifs?

- Suite à une évaluation des procédures, comment les bureaux extérieurs opèrent dans la pratique et collaborent avec les autres parties prenantes?
- Quels sont les coûts globaux consacrés au maintien des accords actuels et les avantages relatifs par rapport à d'autres moyens de parvenir à des résultats similaires?

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Quels sont les coûts globaux consacrés au maintien des accords actuels?

- Quels seraient les risques résultant du maintien ou de l'extension du réseau pour l'Organisation?

iii) Questions supplémentaires et complémentaires découlant des contributions des États membres

Compatibilité avec les “Principes directeurs”.

- Dans quelle mesure chaque bureau extérieur respecte-t-il les “Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI”?

Compatibilité avec la grille de résultats et contributions aux objectifs stratégiques

- Dans quelle mesure les activités des bureaux extérieurs sont-elles conformes au Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI?

- Comment les bureaux extérieurs ont-ils permis à l'OMPI d'étendre son champ d'action pour expliquer le potentiel de la propriété intellectuelle afin d'améliorer la vie de chacun, partout dans le monde?
- Comment les bureaux extérieurs ont-ils aidé les États membres à développer les écosystèmes de la propriété intellectuelle?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont facilité ou entravé l'obtention des résultats attendus par les bureaux extérieurs?
- La grille de résultats des bureaux extérieurs – en tant que réseau et individuellement – est-elle adaptée et optimale? Favorise-t-elle la responsabilisation?

Considérations relatives à l'exécution du programme

- Les projets sont-ils mis en œuvre dans le cadre de programmes de travail annuels utilisant des outils de gestion de projet de bonne pratique (planification, conception, suivi et évaluation) et les grilles de résultats au niveau du projet sont-elles liées aux objectifs de l'Organisation et aux résultats attendus de manière adéquate?
- Des mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation sont-ils mis en place pour garantir que : a) les informations sur les résultats obtenus sont collectées; b) les informations sur les progrès réalisés sont disponibles; c) des enseignements sont tirés en vue de la conception d'activités futures; et d) l'évaluation future de l'impact est facilitée?
- Quels sont les effets du passage au travail à distance induit par la pandémie de COVID-19 pour le fonctionnement des bureaux externes? Les plateformes en ligne développées pendant la pandémie peuvent-elles reprendre partiellement ou totalement le rôle des bureaux extérieurs existants ou futurs?

Appui aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI

- De quelle manière les bureaux extérieurs mènent-ils des initiatives en faveur des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, en particulier aux PME, aux start-up et aux jeunes, afin de renforcer l'innovation et la créativité?

Gestion et coordination interne

- Les rapports d'activité et les plans établis par les bureaux extérieurs sont-ils conformes aux programmes de travail convenus des bureaux extérieurs respectifs? Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer les rapports d'activité et les plans conçus par les bureaux extérieurs?
- Les opérations des bureaux extérieurs et la communication entre les bureaux et le siège sont-elles efficaces?
- Comment les bureaux extérieurs et les divisions régionales de l'OMPI négocient-ils leurs domaines d'intervention et leurs méthodes de travail, et leur collaboration et leur coopération sont-elles efficaces et fructueuses?
- La performance des bureaux extérieurs dépend-elle de la réalisation effective des processus administratifs clés gérés par le siège? Y a-t-il des obstacles?
- Comment le fonctionnement des bureaux extérieurs est-il coordonné au sein du Secrétariat et avec les États membres, y compris avec les pays hôtes? Les mécanismes de coordination existants facilitent-ils une exécution efficace et rationnelle conformément à la grille de résultats? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures ou mécanismes doivent être mis en place pour améliorer la performance?

Participation des parties prenantes

- Comment les bureaux extérieurs fonctionnent-ils dans la pratique et travaillent-ils avec les parties prenantes nationales ou régionales?
- Quelle est l'évaluation par les parties prenantes de la contribution apportée par les bureaux extérieurs?

- Dans quelle mesure les activités et les résultats des bureaux extérieurs sont-ils alignés sur les besoins et les demandes des parties prenantes, des utilisateurs et des groupes cibles?

Budget et maîtrise des coûts

- Quelles mesures de rationalisation pourraient être introduites sans empêcher les bureaux extérieurs d'obtenir des résultats?
- Quels sont les critères de répartition du budget entre les différents bureaux extérieurs?
- Les ressources de personnel et autres ressources allouées aux bureaux extérieurs sont-elles suffisantes pour obtenir les résultats attendus?
- Quels sont les coûts et les avantages de l'exécution des activités soit par les bureaux extérieurs, soit par le siège de l'OMPI?

Considérations relatives au pays hôte

- Quel type d'appui chaque bureau extérieur reçoit-il de son pays hôte?

Couverture des bureaux extérieurs

- Quelles seraient les conséquences pour les bureaux extérieurs existants de mener des activités de programme approuvées par l'OMPI au sein d'un groupe de pays ou d'un groupe régional, comme convenu par les États membres concernés (sans préjudice de la portée géographique des bureaux extérieurs existants)?

Objectifs de développement durable de l'ONU

- Quelles activités les bureaux extérieurs mènent-ils pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable?

Fédération de Russie : L'annexe I contient des questions qui sont redondantes (par exemple, les questions 3 et 7 dans le premier bloc, la question 1 dans le second). Il est nécessaire d'éliminer les doublons.

La deuxième question du deuxième bloc nécessite également des précisions. "Suite à une évaluation des procédures, comment les bureaux extérieurs opèrent-ils dans la pratique et collaborent-ils avec les autres parties prenantes" – que cela signifie-t-il si l'évaluation n'a pas encore été réalisée?

La dernière question du bloc ii n'est pas claire non plus. Pourquoi les risques commerciaux doivent-ils être évalués si l'OMPI et ses bureaux extérieurs n'ont rien à voir avec la composante commerciale? Du fait les fonds concernés sont régulièrement inclus dans le programme et budget de l'Organisation adopté par tous les États membres.

On ne sait pas clairement pourquoi la question relative à la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est incluse. Les bureaux extérieurs sont considérés comme des entités locales de l'OMPI, et le programme et budget de l'OMPI contient des liens entre chaque programme et les ODD.]

[L'annexe II suit]

[Annexe II – Liste non exhaustive des critères d'évaluation possibles]

i) Extrait des “Principes directeurs”

La nature et l'efficacité :

- de la collaboration avec le ou les offices nationaux de propriété intellectuelle du ou des pays hôte(s);
- de la promotion de l'utilisation efficace des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI;
- des activités visant à mieux faire connaître la propriété intellectuelle;
- de la prestation d'un service clientèle aux utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris les traités et conventions administrés par l'OMPI;
- de la fourniture d'une assistance pour l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la promotion de la mise au point et du transfert de technologie;
- de la fourniture d'un appui politique et technique aux offices nationaux de propriété intellectuelle aux fins du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle.

ii) Critères supplémentaires et complémentaires issus de la contribution des États membres et du rapport du vérificateur externe des comptes

Compatibilité avec la grille de résultats et contributions aux objectifs stratégiques

- Performance des différents bureaux extérieurs en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés dans le cadre des résultats de l'OMPI, comme indiqué dans les rapports de performance de l'OMPI.
- Pertinence des activités des bureaux extérieurs, y compris la fourniture d'informations, sur le renforcement du respect de la propriété intellectuelle.
- Analyse des activités des bureaux extérieurs visant à sensibiliser les PME et les start-up à l'importance du système de propriété intellectuelle.
- Analyse de la nature et de l'efficacité de la politique et du soutien technique fournis par les bureaux extérieurs aux offices de propriété intellectuelle.

Mise en œuvre du programme – considérations

- Une analyse comparative des plans de travail et des rapports de conformité respectifs de chaque bureau, mettant en évidence la gouvernance dans chaque bureau, la répartition des activités et toute caractéristique particulière de ces activités.
- Le pourcentage d'activités des bureaux extérieurs qui sont réalisées par le Secrétariat grâce à des activités en ligne ou en présentiel.

Soutien aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI

- Évaluation du retour d'information des utilisateurs des services des bureaux extérieurs.
- Volume des demandes pour les systèmes PCT, de La Haye et de Madrid provenant des divers domaines de responsabilité d'un bureau extérieur, au fil du temps.

Gestion et coordination interne

- L'adéquation des contrôles et des systèmes de gestion, des procédures et la fiabilité des informations en vue de la prise de décision et de la reddition de comptes.

Collaboration avec les parties prenantes

- Nombre d'échanges que les bureaux extérieurs ont notamment avec les PME et les start-up.

- Utilisation des bureaux extérieurs par les parties prenantes dans le domaine de responsabilité d'un bureau extérieur, y compris, le cas échéant, en dehors du pays hôte.
- Évaluation du retour d'information des parties prenantes des bureaux extérieurs.

Budget et maîtrise des coûts

- Budget alloué aux bureaux extérieurs et dépenses effectuées depuis leur création.

Considérations relatives au pays hôte

- Contributions fournies aux bureaux extérieurs par les pays hôtes.
- Une analyse détaillée des coûts pour chaque bureau et une ventilation des sommes versées par le pays hôte, ce qui permettrait de comparer les deux.

Fédération de Russie : Certaines dispositions de l'annexe 2 font également double emploi.

Le sous-paragraphe ii contient une question sur le pourcentage de projets impliquant des bureaux extérieurs et le siège. Comment ce pourcentage peut-il être correctement calculé si le projet est mis en œuvre en collaboration (par exemple, si l'orateur est un membre du personnel du siège, mais que c'est le bureau extérieur qui a fourni le public cible et assuré la promotion de l'événement auprès des parties prenantes)?

La question sur le volume des demandes internationales "provenant des divers domaines de responsabilité d'un bureau extérieur" n'est pas claire. Comment pouvons-nous identifier dans les statistiques générales les demandes ayant été déposées dans le cadre des activités du bureau extérieur? Que se passe-t-il si un déposant contacte un bureau extérieur après le dépôt d'une demande pour poser des questions sur la procédure d'examen? Cette question nous semble inadaptée et nous proposons de la supprimer.]

[Fin de l'annexe II et du document]